

CONSEIL MUNICIPAL DU 31/05/2012

DELIBERATIONS

ORDRE DU JOUR

FINANCES/MARCHES :

1. Compte Administratif 2011.
2. Compte de Gestion 2011.

POLE JEUNESSE :

3. Animations pour l'été 2012 en faveur de l'enfance et de la jeunesse.

URBANISME :

4. Convention entre la Ville de Bischheim et le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement du Bas-Rhin (CAUE).
5. Modification n° 6 du Plan d'Occupation des Sols.

SERVICES TECHNIQUES :

6. Révision du Plan de Déplacements Urbains de la CUS (PDU).

DIRECTION GENERALE :

7. Avis sur le bilan de la concertation publique TCSP.

VOIRIE :

8. Avis CUS – Programme 2012 – Projets sur l'espace public. Ajustement du programme 2012.

COMMUNICATION :

Marchés conclus en 2011.

---oOo---

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : **Compte Administratif 2011.**

Le Compte Administratif retrace les opérations de gestion de l'exercice. Les grandes masses de l'exécution du budget sont présentés dans le tableau joint.

Selon les règles de l'instruction comptable M14, le virement prévu au budget ne fait pas l'objet d'une écriture comptable avant la clôture de l'exercice. La section d'investissement présente, par conséquent, un besoin de financement.

Le Comité Directeur et la Commission des Finances ont émis un avis favorable.

Je vous prie donc de bien vouloir adopter la délibération suivante :

Le Conseil Municipal, après avoir examiné le Compte Administratif 2011 annexé à la présente,

Arrête et fixe le montant des dépenses et des recettes de l'exercice 2011 selon le détail joint en annexe.

Compte administratif 2011

	Budget voté	Réalisation	Taux de réalisation	Restes à réaliser
<i>Section de fonctionnement</i>				
(A) Dépenses totales, dont :	16 872 913,49	14 841 737,04		
Opération réelles	14 828 862,00	14 359 271,69	96,8%	
Opérations d'ordre	2 044 051,49	482 465,35		
(B) Recettes totales	16 330 930,00	16 394 775,64	100,4%	
(C) Résultat reporté	541 983,49	541 983,49		
Solde (I = B + C - A)		2 095 022,09		
<i>Section d'investissement</i>				
(D) Dépenses totales, dont :	6 993 861,58	5 057 403,21		1 761 952,44
Opération d'équipement	4 898 751,58	3 077 935,32	62,8%	1 721 722,44
Opérations financières	1 800 610,00	1 709 239,08		40 230,00
Opérations d'ordre	294 500,00	270 228,81		
(E) Recettes totales, dont :	7 019 216,34	3 805 203,48		1 685 140,79
Opé. réelles (hs emprunts)	1 465 609,64	852 240,50	58,1%	670 890,79
Emprunts	1 575 766,00	560 979,61		1 014 250,00
Opérations d'ordre et cessions d'actifs	2 338 551,49	752 694,16		0,00
Affectation en réserves	1 639 289,21	1 639 289,21		
(F) Solde n-1 reporté	-25 354,76	-25 354,76		
Solde (II = E - D + F)		-1 277 554,49		-76 811,65 (III)
Besoin de financement (II + III)		-1 354 366,14		
Solde de l'exercice (IV = I + II)		817 467,60 (IV)		
Résultat (III + IV)		740 655,95		

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : **Compte de Gestion 2011.**

Selon les dispositions de l'article L 1612-12 du Code Général des Collectivités Locales, le comptable public produit au Maire le Compte de Gestion établi par ses soins. L'article L 2121-31 donne, par ailleurs, au Conseil Municipal la compétence d'arrêter ses comptes.

Ce document, qui reproduit par classe et par compte, les dépenses et les recettes de la commune, doit correspondre aux opérations retracées au Compte Administratif.

Les écritures annuelles retracées au Compte de Gestion du Trésorier Principal sont rigoureusement identiques à celles du Compte Administratif.

Aussi, je vous propose de l'adopter.

Le Comité Directeur et la Commission des Finances ont émis un avis favorable.

Je vous prie donc de bien vouloir adopter la délibération suivante :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

approuve

le Compte de Gestion de Monsieur le Trésorier Principal établi pour l'exercice 2011.

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : Animations pour l'été 2012 en faveur de l'enfance et de la jeunesse.

Dans le cadre de sa politique en faveur de l'enfance et la jeunesse, la Ville de Bischheim propose cet été un large panel d'animations dans les différents lieux d'accueils et d'animation de la commune. Ces actions s'inscrivent pleinement dans les objectifs éducatifs du Pôle Jeunesse qui s'articulent autour de 3 axes : se construire individuellement, vivre avec les autres et s'ouvrir sur le monde.

I. ACTIONS EN FAVEUR DE L'ENFANCE

- ✓ **Accueils de loisirs sans hébergement**
 - Les accueils de loisirs At Home et St Laurent accueillent les enfants âgés de 3 à 11 ans du 9 juillet au 24 août,
 - L'association des Œuvres Scolaires organise un accueil de loisirs du 9 au 27 juillet pour les 5/13 ans à l'école élémentaire des Prunelliers,
 - L'accueil de loisirs du Centre Social et Familial « Victor Hugo » accueille les enfants de 4 à 12 ans du 9 juillet au 31 août.
- ✓ **Stages de danse** : L'école municipale de danse organise un stage de danse du 4 au 6 juillet pour les enfants de 7 à 10 ans. Des sessions sont également prévues pour les enfants de l'accueil de loisirs At Home en partenariat avec le Pôle Jeunesse.
- ✓ **Séjour de vacances** : L'association des Œuvres Scolaires propose différentes sessions à la Hoube entre le 8 juillet et le 1er septembre pour les enfants de 6 à 13 ans.

II. ACTIONS EN FAVEUR DE LA JEUNESSE

- ✓ **Animation jeunes** : Le Pôle Jeunesse propose des animations de rue du lundi au vendredi de 16 h à 20 h en effectuant une rotation dans les différents quartiers de la ville (Guirbaden, Canal, SNCF, Christ-Roi, mais aussi République, Parc des Oiseaux, Émile Haag, rue des Roses). Le Centre Social et Familial « Victor Hugo » propose durant tout l'été différentes activités et sorties ainsi que des animations de rue de proximité pour les jeunes de 8 à 17 ans.
- ✓ **Animation Ballastière** : le projet intercommunal élaboré par les Villes de Bischheim et Hœnheim propose, durant tout l'été, aux enfants et aux jeunes présents sur le site, de nombreuses activités manuelles et sportives gratuites. Des intervenants extérieurs sont également sollicités pour agrémenter certaines après-midi (yacht-club, lutte, association Livres, poney-club, etc...).
- ✓ **Séjours multi-activités** : L'association des Œuvres Scolaires organise différentes sessions à Langatte entre le 8 juillet et le 18 août pour les jeunes de 13 à 15 ans.
- ✓ **Jobs d'été** : L'opération jobs d'été est menée conjointement par les Villes de Bischheim et de Schiltigheim en collaboration avec la JEEP, la Régie des Écrivains et la Mission Locale intercommunale qui coordonne le dispositif. Tous les jeunes âgés de 16 à 20 ans, non salariés, résidant à Bischheim ou à Schiltigheim, peuvent postuler pour un job d'été de quinze jours à un mois à temps partiel ou complet rémunéré sur la base du SMIC. Cette opération permet aux jeunes de découvrir le monde du travail et d'acquérir pour la plupart une première expérience professionnelle.

III. SUBVENTION

La Ville versera à l'association des Œuvres Scolaires, une subvention de fonctionnement pour l'organisation de son accueil de loisirs et des centres de vacances. Pour l'année 2012, il est proposé de verser à l'association une subvention de 5,50 € par jour et par enfant domicilié à Bischheim.

Les crédits nécessaires ont été inscrits au Budget Primitif 2012.

Le Comité Directeur et la Commission des Finances ont émis un avis favorable.

Je vous propose de bien vouloir adopter la délibération suivante :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

approuve

la politique de la jeunesse pour les vacances de l'été 2012.

décide

de verser une subvention de fonctionnement à l'association des Œuvres Scolaires, sur présentation de son compte d'exploitation, à raison de 5,50 € par jour et par enfant domicilié à Bischheim.

autorise

Monsieur le Maire à signer les conventions liées aux différents projets d'animation estivale 2012.

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : Convention entre la Ville de Bischheim et le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement du Bas-Rhin (CAUE).

Depuis plusieurs années, la Ville a la maîtrise foncière des parcelles suivantes :

- section 3 n° 176 et 187 – 19 et 21 rue Nationale – terrain nu en surface occupé en sous-sol par les caves d'une ancienne brasserie et immeuble d'habitation et de commerce.
- section 6 n° 30 – 8 rue de l'Eglise – maison alsacienne à colombage.

Afin de définir au mieux les potentialités et contraintes liées à ces immeubles, la Ville peut se faire assister par le CAUE du Bas-Rhin pour :

- analyser les contraintes techniques et réglementaires
- définir des hypothèses d'intervention.

Aussi, paraît-il opportun de conclure une convention avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement du Bas-Rhin pour permettre cet accompagnement moyennant une participation de 10 000 Euros et une adhésion annuelle d'un montant de 50 Euros.

Le Comité Directeur et la Commission des Finances ont émis un avis favorable.

Je vous remercie de bien vouloir adopter la délibération suivante :

Le Comité Municipal, après avoir délibéré,

autorise

Monsieur le Maire à signer la convention entre la Ville de Bischheim et le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement du Bas-Rhin.

Commune de BISCHHEIM
Accompagnement de la Maîtrise d'Ouvrage

Opération de faisabilité pour les caves de la brasserie rue principale

**CONVENTION
de
CONTRACTUALISATION**



CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME
ET DE L'ENVIRONNEMENT DU BAS-RHIN

5 RUE HANNONG 67000 STRASBOURG
TÉL. 03 88 15 02 30 - FAX 03 88 21 02 75
e-mail : caue67@wanadoo.fr

PREAMBULE

1. La Loi sur l'Architecture du 3 janvier 1977 promulgue :

A l'article 1 que :

L'architecture est une expression de la culture.

La création architecturale, la qualité des constructions, leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant, le respect des paysages naturels ou urbains ainsi que du patrimoine sont d'intérêt public ...

Des Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement sont institués. Ils sont chargés d'aider et d'informer le public ..."

A l'article 6 que :

- "Le CAUE poursuit, sur le plan local, les objectifs définis au plan national en vue de promouvoir la qualité de l'architecture et de son environnement, ..."

A l'article 7 que les missions du CAUE sont :

- "De développer l'information, la sensibilité et l'esprit de participation du public dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement".
- "De contribuer directement ou indirectement à la formation et au perfectionnement des maîtres d'ouvrage, des professionnels et des agents des administrations et des collectivités qui interviennent dans le domaine de la construction".
- "De fournir aux personnes qui désirent construire les informations, les orientations et les conseils propres à assurer la qualité architecturale des constructions et leur bonne insertion dans le site environnant urbain ou rural".
- "d'être à la disposition des collectivités et des administrations publiques qui peuvent le consulter sur tout projet d'urbanisme, d'architecture et d'environnement."

2. La Loi sur la Maîtrise d'Ouvrage Publique et ses rapports à la Maîtrise d'Ouvrage Privée promulgue à l'article 2 :

" le Maître d'Ouvrage est la personne morale responsable principal de l'ouvrage, il remplit dans ce rôle une fonction d'intérêt général dont il ne peut se démettre.

Il lui appartient, après s'être assuré de la faisabilité et de l'opportunité de l'opération envisagée, d'en déterminer la localisation, d'en définir le programme, d'en arrêter l'enveloppe financière prévisionnelle, d'en assurer le financement, de choisir le processus selon lequel l'ouvrage sera réalisé et de conclure, avec le Maître d'Œuvre et entrepreneur qu'il choisit, les contrats ayant pour objet les études et l'exécution des travaux ...

Le Maître de l'Ouvrage définit dans le programme les objectifs de l'opération et les besoins qu'elle doit satisfaire ainsi que les contraintes et exigences de qualité sociale, urbanistique, architecturale, fonctionnelle, technique et économique, d'insertion dans le paysage et de protection de l'environnement, relatives à la réalisation et à l'utilisation de l'ouvrage...

Le Maître d'Ouvrage peut confier les études nécessaires à l'élaboration du programme et à la détermination de l'enveloppe financière prévisionnelle à une personne publique ou privée.

3. La Loi Solidarité et Renouvellement Urbain promulgue :

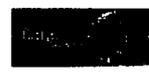
Au titre 1^{er}, section 1, article L. 121-7 : "Les communes ou établissements publics compétents peuvent avoir recours aux conseils du C.A.U.E lors de l'élaboration, de la révision ou de la modification de leurs documents d'Urbanisme."



4. Le décret n° 78-172 du 9 février 1978 portant approbation des statuts types de CAUE définit leurs ressources qui comprennent :
- les moyens financiers mis à disposition par l'Etat et les collectivités territoriales,
 - les contributions apportées par les établissements publics et sociétés nationales ainsi que par toutes personnes publiques ou privées intéressées,
 - les cotisations des membres actifs et des membres bienfaiteurs,
 - le produit de la vente des biens, meubles et immeubles
 - les revenus nets de ses biens meubles et immeubles
 - les dons et legs ...

Considérant que :

- le C.A.U.E association à but non lucratif créée par la Loi sur l'Architecture de 1977, mise en place par le Conseil Général en 1979, est un organisme de mission de service public à la disposition des collectivités territoriales et des administrations publiques qui peuvent le consulter sur tout projet d'architecture, d'urbanisme et d'environnement,
- les actions du C.A.U.E revêtent un caractère pédagogique afin de promouvoir les politiques publiques qualitatives au travers de missions d'accompagnement de la maîtrise d'ouvrage et, qu'à ce titre, le C.A.U.E ne peut être chargé de maîtrise d'oeuvre,
- le programme d'activités du C.A.U.E, arrêté par son conseil d'administration et approuvé par l'assemblée générale, prévoit notamment la mise en place de conventions de missions d'accompagnement des maîtres d'ouvrage.



CONVENTION DE MISSION D'ACCOMPAGNEMENT DU MAITRE D'OUVRAGE

Entre

la Commune de BISCHHEIM représentée par son Maire, M. André KLEIN-MOSSER agissant en cette qualité,
d'une part,

et

le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Bas-Rhin, représenté par son Président,
Monsieur Louis BECKER, Conseiller Général, agissant en cette qualité d'autre part,

il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

- 1- L'adhésion de la Commune de BISCHHEIM au C.A.U.E du Bas-Rhin et au caractère d'intérêt public de ses missions.
- 2- Sous l'autorité du Maire, la réalisation d'une mission d'accompagnement de la commune, en soutien des compétences techniques internes nécessaires à l'exercice de ses responsabilités de maître d'ouvrage, dans la définition de ses actions et pour l'amélioration de la formulation de sa commande en matière d'équipements publics, afin d'élargir et d'approfondir la réflexion préalable et d'intégrer dans la commande, l'élaboration du projet et de son suivi un ensemble d'exigences qualitatives.

ARTICLE 2 – Contenu de l'accompagnement du CAUE

Conformément au besoin exprimé par la Commune de BISCHHEIM le C.A.U.E du Bas-Rhin lui apportera son concours pour la mise en œuvre des actions indiquées à l'article ci-dessus.

Cette mission d'accompagnement vise particulièrement :

- l'expression ou la formulation d'orientations qualitatives d'architecture, d'urbanisme, de paysage et d'environnement, répondant aux objectifs d'intérêt public définis à l'article 1^{er} de la Loi du 3 janvier 1977 sur l'Architecture,
- l'exercice par le service public, de ses responsabilités de maître d'ouvrage résultant des obligations de l'article 2 de la Loi du 12 juillet 1985 dite Loi MOP,
- la constitution de supports de compréhension et/ou de moyens d'animation nécessaires à la concertation prévue par l'article L 300.2 du Code de l'Urbanisme et au débat public.

A ce titre la démarche proposée par le C.A.U.E implique un éclairage technique à dimension culturelle et pédagogique, une neutralité d'approche et une capacité d'accompagnement dans la durée.

ARTICLE 3 – Moyens de la convention

Pour la réalisation des objectifs de la présente convention, les signataires conviennent d'une mise en commun de leurs moyens.



Apport du C.A.U.E :

Le C.A.U.E apporte le savoir-faire d'une équipe pluridisciplinaire et l'ensemble de son expérience, de sensibilisation, d'information et de conseil.

Apport de la collectivité publique :

La Commune de BISCHHEIM mettra à la disposition du C.A.U.E 67 tous documents ou éléments de connaissance ou compétences internes lui permettant d'exercer sa mission de service public.

ARTICLE 4 – Durée

La présente convention est conclue pour le temps nécessaire à l'accomplissement de la mission définie à l'article 2. Elle s'achèvera au plus tard dans 1 an après la date de signature.

En cas de besoin ce terme pourra être reporté par avenant notamment pour la mise en place des conditions de réalisations des projets et pour le suivi des objectifs qualitatifs retenus.

ARTICLE 5 – Montant de la contribution

- a- Le C.A.U.E assume sur ses fonds propres, constitués notamment par le versement de la Taxe Départementale C.A.U.E et les contributions des collectivités, les dépenses prévisionnelles de fonctionnement afférentes au contenu de la mission.
- b- Une participation volontaire et forfaitaire, d'un montant de 10 000 € est versée par la Commune de BISCHHEIM au titre d'une contribution générale à l'activité du C.A.U.E 67.
A cette participation s'ajoute l'adhésion au CAUE d'un montant de 50 €.
- c- Le versement sera effectué sous la forme d'un DOIT au titre d'une contribution générale à l'activité du C.A.U.E selon le calendrier suivant :
 - 30% à la signature (3 000 €) accompagné de l'adhésion au CAUE d'un montant de 50 € soit un total de 3 050 € à verser à la signature
 - 70% à la fin de la mission soit 7 000 €.

Le règlement sera versé au C.A.U.E du Bas-Rhin par virement bancaire au compte n° 17607 00001 48191193940 83 de la Banque Populaire de la Région Economique de Strasbourg.

Par ailleurs il est précisé que la Commune de BISCHHEIM prend à sa charge :

- la réalisation de relevés et expertises techniques éventuelles nécessaires
- l'impression et la diffusion de document d'information
- la convocation et les comptes-rendus des groupes de travail.

ARTICLE 6 – Régime fiscal

Au regard de l'instruction fiscale du 15 septembre 1998, la gestion du C.A.U.E, association à but non lucratif, est désintéressée et son activité générale de conseil et d'accompagnement se situe hors du champ concurrentiel.

Le C.A.U.E du Bas-Rhin n'est pas soumis aux impôts commerciaux.

La participation financière de la Commune de BISCHHEIM n'est donc pas assujettie à la TVA.



ARTICLE 7 – Dispositions juridiques

1- Propriété intellectuelle

Tous les documents ou éléments intellectuels issus de la convention sont considérés comme propriété du C.A.U.E du Bas-Rhin.

La Commune de BISCHHEIM pourra utiliser librement les documents ou éléments intellectuels issus de la convention. Elle s'engage toutefois, à citer dans toutes les informations, publications ou diffusions orales, écrites ou audiovisuelles le C.A.U.E et à demander son autorisation pour toute utilisation par des tiers.

2- Secret professionnel et obligation de discrétion.

Le C.A.U.E se reconnaît tenu au secret professionnel et à l'obligation de discrétion pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont il aura connaissance au cours de l'exécution de la présente convention.

3- Résiliation

En cas d'interruption de la convention ou de non-exécution dans les délais de celle-ci, les remboursements de frais seront versés en fonction de l'avancement du conseil réalisé à la date de l'interruption, à l'exclusion de toute indemnité.

4- Règlement des litiges

Pour tout litige concernant l'application de la présente convention, les signataires conviennent de privilégier la solution amiable, à la voie contentieuse.

Avant tout litige il sera demandé un avis et une tentative de médiation à un conciliateur librement choisi par les parties.

A défaut de conciliation, le Tribunal Administratif de Strasbourg est compétent.

Fait en 3 exemplaires
Strasbourg le

Le Président du CAUE

Le Maire de BISCHHEIM

M. Louis BECKER

M. André KLEIN-MOSSER



ANNEXE

Objet de la mission :

Etude de faisabilité concernant les caves de l'ancienne Brasserie, les maisons 21 rue Principale et 8 rue de l'Eglise à Bischheim.

Contenu de la mission d'accompagnement de la maîtrise d'ouvrage :

- 1- Réflexion préalable
Etat existant / contraintes techniques et réglementaires /
- 2- Hypothèses d'intervention
Objectifs fonctionnels et architecturaux / moyens financiers selon les hypothèses étudiées.



RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : **Modification n° 6 du Plan d'Occupation des Sols.**

Le Plan d'Occupation des Sols (POS) de Bischheim actuellement en vigueur a été approuvé le 8 juillet 2005. Il a été modifié depuis à cinq reprises dont une fois par révision simplifiée. Par délibération en date du 26 janvier dernier, vous avez sollicité une modification permettant d'adapter nos règles aux évolutions législatives et aux contraintes, notamment foncières, subies par nos administrés.

Le site de l'ancienne usine Métausel étant en friche depuis 2010, il y a lieu de soumettre à l'étude de la Communauté Urbaine de Strasbourg sa mutation pour accueillir de l'habitat. En effet, ce site actuellement classé en zone UX, à vocation industrielle, comprend de fortes contraintes à l'implantation d'une nouvelle activité industrielle du fait de sa localisation en zone urbaine. Un classement en zone UB (les immeubles de la SICI qui jouxtent ce site sont classés en zone UB13 permettant un coefficient d'occupation des sols de 1,2 et une hauteur de 20 mètres) serait opportun.

La présente délibération permettra d'engager la modification du Plan d'Occupation des Sols par la Communauté Urbaine de Strasbourg. La garantie de la dépollution totale des terres, si une pollution résiduelle devait subsister, conditionnera l'approbation de cette mutation.

Le travail de préparation du dossier de modification du Plan d'Occupation des Sols par la Communauté Urbaine de Strasbourg en liaison avec la Ville, permettra d'affiner cette évolution et des points supplémentaires à celui présenté dans cette délibération pourra être intégré à la modification. En tout état de cause, les évolutions souhaitées ne remettront pas en cause l'économie générale du document d'urbanisme communal. Après l'enquête publique, vous serez à nouveau amenés à délibérer au vu des conclusions du commissaire enquêteur pour solliciter auprès de la Communauté Urbaine de Strasbourg l'approbation de la modification du Plan d'Occupation des Sols.

Le Comité Directeur et la Commission des Finances ont émis un avis favorable.

Je vous prie de bien vouloir prendre la délibération suivante :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

sollicite

de la Communauté Urbaine de Strasbourg la mise en œuvre de la procédure de modification n° 6 du Plan d'Occupation des Sols.

autorise

Monsieur le Maire à signer toute décision relative à la présente modification.

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

Révision du Plan de Déplacements Urbains de la Communauté Urbaine de Strasbourg

En vertu des dispositions du Code des transports, le Plan de déplacements urbains doit faire l'objet d'une évaluation tous les cinq ans et, le cas échéant, être révisé. La révision du PDU de l'agglomération strasbourgeoise approuvé le 7 juillet 2000 est à l'évidence rendue nécessaire par la croissance de l'agglomération et l'évolution du contexte des déplacements. Les nouvelles dispositions introduites par la loi Solidarités et Renouvellement Urbain avec lesquelles les PDU doivent être mis en conformité et la réalisation quasi complète des mesures du plan initial, ont conduit le conseil de communauté du 19 décembre 2008 à décider de se doter d'une nouvelle « feuille de route » pour l'organisation des déplacements sur les 15 prochaines années.

Le Conseil de la CUS a arrêté le projet de PDU lors de sa séance du 27 janvier 2012.

Il est à présent soumis pour avis, aux personnes publiques partenaires du PDU dont la Ville de Bischheim, puis au grand public par l'organisation d'une enquête publique, dans les conditions fixées par les articles L.123-1 et suivants du Code de l'environnement.

Un Plan de Déplacements Urbains pour anticiper les défis des quinze prochaines années

Devant le bilan globalement positif de la mise en œuvre du PDU de 2000, la nouvelle organisation des déplacements vise à poursuivre l'effort entrepris en lui donnant une nouvelle envergure pour répondre aux défis actuels et à venir :

- la création d'une métropole de dimension transfrontalière : les transports et les déplacements permettent de tisser les liens entre la France et l'Allemagne,
- l'attention particulière à porter aux territoires hors Strasbourg, qui disposent de nombreux atouts et représentent les principaux potentiels de développement ;
- permettre à chacun de se déplacer dans l'agglomération,
- maintenir l'accessibilité, la renforcer de manière sélective notamment en intégrant l'ensemble des modes de transports dans les secteurs enclavés et les plus mal desservis,
- l'évolution des modes de vie et des rythmes urbains ainsi que l'évolution des attentes en matière de qualité de vie,
- la persistance des atteintes à l'environnement, notamment le long des principaux axes routiers,
- l'augmentation probable du coût des énergies fossiles,
- la raréfaction des ressources financières des collectivités locales.

Des objectifs ambitieux

- Intégrer un objectif ambitieux pour le développement des modes actifs, modes de proximité par excellence. A cet égard le nouveau PDU se fixe pour objectif de faire de la marche le premier mode de déplacement sur l'agglomération pour atteindre 36% de parts modales (contre 33,4% actuellement), et également de doubler l'usage du vélo jusqu'à 16%.
- Diminuer l'usage de la voiture jusqu'à 32% (contre 46% actuellement).
- Arriver à 16% des déplacements en transports collectifs urbains et interurbains.

Un projet de PDU qui s'articule autour de cinq axes prioritaires

1. Développer la palette de services à la mobilité :

- la marche,
- le vélo,
- les transports collectifs urbains,
- l'usage partagé et éco-responsable de l'automobile,
- les innovations en matière de mobilité,
- maintenir ou améliorer les niveaux de services, la lisibilité des offres et la cohabitation des modes de transports,
- proposer des alternatives performantes en transports en commun pour les déplacements périurbains.

2. Accompagner, sensibiliser et communiquer pour faciliter le changement de comportement :

- améliorer l'information dans des pôles services mobilité,
- abonnement « à la carte » pour l'ensemble des services à la mobilité moyennant les nouvelles technologies de l'information et de la communication,
- valorisation de l'image et de l'usage des modes actifs,
- sensibilisation à la sécurité routière.

3. Favoriser un usage éco-responsable de l'automobile :

- régulation du stationnement,
- régulation du trafic,
- réserver une voie de l'A35,
- développement des motorisations alternatives.

4. Améliorer l'articulation transport/urbanisme :

- coordination des interventions des acteurs du transport et de l'urbanisme à l'échelle des bassins de vie (préconisations qui devront être précisées dans le PLU communautaire).

5. Intégrer la question du transport de marchandises

Les effets du projet de Plan de Déplacements Urbains

Associé aux mesures de réduction des nuisances sonores, de sensibilisation et de contrôle en matière de sécurité routière tous modes, d'amélioration du confort et des aménagements urbains pour les usagers les plus vulnérables de l'espace public, le Plan de Déplacements Urbains contribue nettement à une amélioration du cadre de vie qui profite à l'ensemble de l'agglomération et en renforce son attractivité.

Annexe

PROJETS DU PDU IMPACTANT BISCHHEIM

1) - Projets routiers structurants

- Voie de liaison Intercommunale Ouest (VLIO)
- Refonte des échangeurs de Bischheim-Hoenheim

2) - Projets transports en commun

- Bus à haut Niveau de Service (BHNS)
(gare – E3 / carrefour de l'Europe)
- Tram sur pneus
route de Brumath
- Faciliter l'usage du TER en complément du réseau de transport urbain
Ligne Strasbourg – Lauterbourg
Gare de Bischheim – Schiltigheim
- Renforcer l'efficacité du réseau de bus
Liaisons Est – Ouest

3) - Projets en faveur des 2 roues

- Renforcer l'efficacité de la politique de promotion du vélo de la CUS
- Compléter les réseaux cyclables
 - liaison Nord-Sud à l'Ouest (rte de brumath, couloir SNCF)
 - liaison Est-ouest (passerelle de franchissement de la ligne SNCF Strasbourg-Lauterbourg)
 - liaison Nord-Sud à l'Est : intégrer la piste cyclable Marne au Rhin dans un réseau express vélo (REVE)
- Accompagner le développement d'un usage combiné vélo-TER (gare de Bischheim – Schiltigheim)

4) - Projets en faveur des piétons

- Charte d'aménagement des espaces piétons intégrant les exigences des piétons
- Charte Ville – Handicap
 - accessibilité des Services de transports publics
 - mise en accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics (PAVE)

5) – PDU et Urbanisme (PLU communautaire)

- Intégrer dans le PLU les objectifs vélo du DPU
- Intégrer dans le PLU les exigences de stationnement dans les logements et bureaux proposées par le PDU
- Coordonner transport collectif et densité urbaine
ex : sites Metausel et Valois
- Mise en œuvre d'un plan local de stationnement rte de Brumath avec le projet TC à venir (acquisitions foncières – droit de préemption)

6) – Autres

- Apaiser la circulation automobile en ville
- Renforcer le covoiturage et l'autopartage
- Résorber les points noirs bruit
habitations en bordure de l'autoroute (ICF, CUS Habitat)

Le Conseil Municipal de Bischheim est consulté pour rendre un avis au projet de PDU en application du Code des Transports ;

Le Comité Directeur et la Commission de l'aménagement urbain – voirie – circulation ont émis un avis réservé assorti d'observations.

Je vous prie de bien vouloir adopter la délibération suivante :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- émet un avis favorable avec réserves au projet arrêté du Plan de Déplacements Urbains de la Communauté Urbaine de Strasbourg
- demande que les projets impactant Bischheim soient menés en étroite collaboration avec ses représentants locaux et de tenir compte de leur avis pour l'organisation future des déplacements urbains.

La liste des réserves sera établie après le débat en Conseil Municipal.

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : Avis sur le bilan de la concertation publique menée en Novembre/décembre 2011 au sujet du projet de création d'une nouvelle ligne de tram entre Vendenheim et Wolfisheim via le centre-ville de Strasbourg.

1- OBJET DE LA PRESENTE DELIBERATION

L'objet du présent rapport est de présenter :

- les modalités de mise en œuvre de la concertation publique, en novembre/décembre 2011 relatif au projet de nouvelle ligne de tramway entre Wolfisheim et Vendenheim via le centre-ville de Strasbourg (dont le tracé figure en annexe 1);
- le bilan de ladite concertation publique (présentée en annexe 2) au sujet duquel le Conseil Municipal est appelé à formuler un avis ;
- les suites à donner

2- RAPPEL DES DECISIONS ET PROCEDURES ANTERIEURES

Le schéma directeur des transports collectifs 2010-2025 adopté en Conseil communautaire du 25 juin 2010 a défini trois étapes de réalisation de nouveaux corridors de transport en commun en site propre (TCSP). La première (2010-2015) a prévu notamment la desserte de la polarité de Schiltigheim/Bischheim/Hoenheim/Souffelweyersheim par la mise en place d'un bus à haut niveau de service sur la route de Brumath. La deuxième étape (2016-2020) a prévu la réalisation de la desserte du corridor ouest de l'agglomération (Koenigshoffen/Eckbolsheim/Wolfisheim) par un projet de nouvelle ligne de tramway.

Concernant le corridor de la route de Brumath, les difficultés d'insertion de sites propres bus dans chaque sens dans une voirie étroite se sont révélées telles que la vitesse commerciale et la régularité calculées du futur BHNS étaient insatisfaisantes et ne semblaient pas pouvoir répondre aux enjeux de report modal sur cet axe routier important (qui représente un potentiel de 20 000 habitants et 10 500 emplois dans le corridor d'étude entre Schiltigheim au sud et Vendenheim au nord).

Dans le même temps, ont progressé les études d'avant-projet pour une jonction mixte tram/tram-train sous la Gare centrale et en gare basse, nécessaire à la fois à la réalisation du tram-train du Piémont des Vosges et au prolongement de la ligne de tramway arrivant place de la Gare pour desservir, au-delà des emprises ferroviaires, l'axe Koenigshoffen-Eckbolsheim. Elles ont montré que les contraintes des différents partenaires (SNCF, RFF, Conseil Régional, CTS, Etat, Conseil Général) introduisaient une grande incertitude quant au planning de réalisation de cette jonction, reportée au-delà de 2018, et, en conséquence, sur la date possible de mise en service d'une desserte performante de l'ouest de l'agglomération.

Aussi, devant la forte attente légitime exprimée par la population et les élus de Koenigshoffen/Eckbolsheim/Wolfisheim (qui représente un potentiel de 20 500 habitants et 8 500 emplois dans le corridor d'étude entre Koenigshoffen et Wolfisheim), il a été envisagé de déconnecter la réalisation d'une desserte tramway de ce secteur de celle du tram-train.

Les contraintes d'insertion sur la route des Romains (ou d'autres voies parallèles éventuelles) ont là également plaidé en faveur de la mise à l'étude d'un projet de transport guidé étroit.

Enfin, il est apparu que la combinaison des dessertes de la route de Brumath et de celle des Romains via le centre-ville permettrait de renforcer l'effet de maillage autour du pôle d'échanges Gare centrale/Halles/Homme de fer et de mutualiser les coûts des deux tronçons (coût du dépôt notamment).

Un dossier sommaire a donc été déposé en ce sens en octobre 2010 dans le cadre du 2ème appel à projet transports urbains du « Grenelle de l'environnement ». Le projet a été retenu par l'Etat dans la liste des projets à confirmer, sous réserve de fourniture, dans un délai de 18 mois, d'un dossier complet apportant notamment la garantie d'un début de travaux avant la fin 2013.

La CTS, délégataire-exploitante du réseau du Bus et Tramway sur le PTU (Périmètre des Transports Urbains) de la CUS, informée de ce projet, a alors, en application du CGCT (Code Général des Collectivités Locales), étudié les modalités pratiques de réalisation d'un tel investissement. Elle a transmis à la CUS un pré-programme portant sur la réalisation d'un tramway sur pneus entre les communes de Wolfisheim et Vendenheim, assorti de la proposition de recourir à un nouvel outil juridique et financier pour un TCSP de type véhicule guidé : le contrat de partenariat public-privé, tel que prévu aux articles L1414-1 et suivants du CGCT.

Le mode de transport proposé par la CTS est celui d'un tramway sur pneus sachant que le choix définitif sera arrêté par la CUS.

Par délibérations du 30 juin 2011 et du 25 novembre 2011, le Conseil de Communauté a décidé la mise à l'étude d'un projet de réalisation d'un Transport en commun en site propre entre les communes de Vendenheim, de Strasbourg et de Wolfisheim et de lancer la concertation préalable au titre des articles L.300-2 du code de l'urbanisme. L'application de cet article est régie par l'article R.300-1 dudit Code.

3- PRESENTATION DES MODALITES PRATIQUES DE LA CONCERTATION PUBLIQUE MISE EN OEUVRE PAR LA COMMUNAUTE URBAINE EN NOVEMBRE/DECEMBRE 2011

La concertation a proposé des modalités d'information diversifiées avec le public qui a eu à sa disposition un large éventail de moyens pour s'exprimer sur le projet, au travers d'un dispositif d'information, d'écoute et de dialogue :

- **Le dispositif d'information du public** comprenait différents supports :
 - une plaquette de présentation du projet – au format "A4/couleurs" –, intitulée "*Création d'une nouvelle ligne de tram entre Vendenheim, Strasbourg et Wolfisheim*". Celle-ci présentait :
 - les objectifs du projet
 - le tracé proposé avec les implantations des stations et des parkings relais ;
 - les différents modes de transport possibles (Bus à haut niveau de service, tramway sur fer et tramway sur pneu), leurs avantages et inconvénients, la proposition de tram sur pneu de la Compagnie des Transports Strasbourgeois(CTS);
 - la description du tracé proposé, en termes d'insertion urbaine et de positionnement des stations ;
 - les lignes de bus concernées par la restructuration du réseau/bus (lignes 4, 6a, 19, 50, 70, 71 et 71a) associée au projet ;
 - les contraintes relatives au stationnement ;
 - le planning prévisionnel de réalisation et de mise en service ;
 - les modalités pratiques de participation du public à la concertation.

Ce document (édité à **10 000 exemplaires**) a été distribué à tous les participants des différents ateliers de travail ainsi que lors des trois réunions publiques organisées dans les secteurs concernés par le projet et les travaux de construction de cette nouvelle ligne de tram : les quartiers strasbourgeois de Koenigshoffen, du Hohberg, des Poteries, du secteur Gare/centre-ville ainsi que les communes de Wolfisheim, Eckbolsheim, Lampertheim, Vendenheim, Mundolsheim, Souffelweyersheim, Hœnheim, Bischheim et Schiltigheim. Ce document était aussi disponible sur les lieux des expositions publiques.

- **Quatorze** expositions publiques installées du 14 novembre au 28 décembre 2011, respectivement :
 - Hôtel de Ville de Vendenheim (12 rue Jean Holweg),
 - Hôtel de Ville de Mundolsheim (24 rue du Général Leclerc),
 - Mairie de Lampertheim (2 rue de Mundolsheim),
 - Salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville de Souffelweyersheim (1 place du Général de Gaulle),
 - Hôtel de Ville de Hœnheim (28 rue de la République),
 - Hôtel de Ville de Bischheim (37 route de Bischwiller),
 - La Résidence des étudiants (2 rue Marc Seguin à Bischheim),
 - Hôtel de Ville de Schiltigheim (110 route de Bischwiller),
 - Centre administratif de la ville de Strasbourg et de la Communauté urbaine (1 parc de l'Etoile),
 - Centre Socio-Culturel du Fossé des XIII, 6 rue Finkmatt à Strasbourg,
 - Centre Socio-Culturel Camille Claus (41 rue Virgile à Strasbourg),
 - Mairie de quartier Koenigshoffen (67b route des Romains à Strasbourg),
 - Salle du Conseil Municipal de l'Hôtel de Ville d'Eckbolsheim (9 rue du Général Leclerc),
 - Mairie de Wolfisheim (17 rue du Moulin),

Dans chacune de ces expositions, **8** panneaux de présentation du projet – présentant les mêmes types d'éléments d'informations, graphiques et descriptifs, que la plaquette d'information –, ont été mis à la disposition du public ainsi qu'un registre d'expression (sauf à la Résidence des Etudiants et à la Mairie de quartier Koenighsoffen) permettant aux personnes intéressées de faire état de tous avis, observations et propositions relatifs au projet présenté.

- La diffusion de plus de **18 000** invitations aux différents ateliers et réunions publiques.
 - La diffusion, pour le compte de la CUS, de **deux** communiqués de presse en dates, respectivement, du **10 et du 17 novembre 2011**, dans le journal des Dernières Nouvelles d'Alsace, présentant la concertation publique.
 - La mise à la disposition du public d'un numéro d'appel téléphonique pour toute information sur le projet (= numéro 03.88.60.98.60, la permanence téléphonique étant assurée par le service/CUS chargé des Transports).
 - La diffusion d'informations dans quelques bulletins municipaux
 - La mise en ligne de la plaquette d'information et des panneaux d'exposition sur le site internet www.strasbourg.eu.
- *Le dispositif d'écoute et de dialogue avec le public* a été organisé au travers de plusieurs réunions :
- Plusieurs ateliers de travail ont été organisés, respectivement :
 - le mardi 15 novembre 2011, à 19 h, au foyer St Joseph avec les forces vives du quartier de Koenigshoffen. Cette réunion a été présidée par l'Adjoint au Maire en charge du quartier strasbourgeois de Koenigshoffen et a réuni **une trentaine** de participants ;
 - le mercredi 16 novembre 2011, à 17 h 30, et le lundi 19 décembre 2011, à 17 h, au Centre Administratif/CUS, avec les représentants d'usagers des transports (ASTUS, CADR-67, FNAUT, AUTOMOBILE CLUB, PIETONS-67) et a réuni une **dizaine** de participants ;
 - le mercredi 14 décembre, à 18h30, au centre socio-culturel Camille Claus avec les forces vives du quartier de Koenigshoffen et du Hohberg et a réuni une dizaine de participants ;
 - Trois réunions publiques ont été organisées le vendredi 18 novembre à 20h au Foyer St Paul à Strasbourg/Koenigshoffen, le mercredi 7 décembre à 18h30 à la salle de l'Aquarium à la mairie de Schiltigheim, le vendredi 16 décembre à 20h à l'école d'architecture à Strasbourg. Plus de **500** personnes ont assisté à l'ensemble de ces réunions.
Trois articles de presse en ont rendu compte (cf. DNA du 20 novembre, du 10 décembre et du 18 décembre 2011).
 - Une présentation du projet a été faite :
 - le 25 octobre 2011 à 18h30 et à sa demande, au Conseil de quartier "Koenigshoffen" ;
 - le 26 octobre 2011 à 18h30 et à sa demande, au Conseil de quartier "Centre" ;
 - le 7 novembre 2011 à 20h30 et à sa demande au Conseil municipal de Vendenheim
 - le 8 novembre 2011 à 18h30 au Conseil de quartier "Gare"

- le 8 décembre 2011 à 19h et à sa demande au Conseil municipal de Souffelweyersheim

En ce qui concerne le recueil des observations, des appréciations et des propositions écrites formulées par les personnes intéressées, il est précisé que les contributions ont été consignées respectivement, sur les registres d'expression mis à disposition sur les lieux des expositions ainsi que dans des courriers adressés à la CUS et dans des textes transmis par messagerie.

Le bilan de cette concertation publique organisée en novembre/décembre 2011, au sujet duquel le Conseil Municipal est invité à donner son AVIS, est présenté en annexe 2 ci-après.

4- PRESENTATION GENERALE DU BILAN DE LA CONCERTATION PUBLIQUE

4-1 RAPPEL DES ELEMENTS DE PRESENTATION

La mise en œuvre de cette procédure de concertation publique, conformément aux dispositions prévues par l'article L 300-2 du Code de l'Urbanisme, a permis à l'autorité compétente (CUS) d'engager un dialogue avec les habitants et les usagers intéressés au projet et d'être à l'écoute des interrogations et des attentes du public vis à vis de ce projet.

Très concrètement ont participé à cette concertation publique : des habitants et des acteurs économiques des communes concernées, des représentants d'associations de quartiers, des élus des communes concernées, des associations d'usagers des transports...

Un collectif s'est d'ailleurs créé à l'occasion de la concertation sur ce projet : il s'agit du « Collectif pour le tram sur fer à Koenigshoffen », un groupe réunissant des habitants et des commerçants du quartier et deux associations d'habitants du faubourg (APEK et Konigshoffen-Demain).

Le service de la CUS en charge des Transports (Direction de la Mobilité et des Transports), maître d'ouvrage, a exposé au moyen de supports visuels lors de chacune de ces réunions :

- les enjeux(potentiel de population/emplois sur l'ensemble de l'axe) et objectifs de ce projet qui s'inscrivent dans une démarche de développement du réseau structurant de transport collectif de l'agglomération Strasbourgeoise conformément aux orientations du schéma directeur des transports collectifs 2025 approuvé par le Conseil de Communauté le 25 juin 2010 ;
- le fonctionnement du réseau de transport collectif actuel, ses dysfonctionnements et les améliorations attendues ;
- le résultat des décisions et études sur la route de Brumath et sur l'ouest de l'agglomération strasbourgeoise ;
- la prise en compte du projet dans le cadre du 2^{ème} appel à projet au titre du « Grenelle de l'environnement » ;
- le coût des travaux et le planning général de l'opération.
- un rappel des objectifs du projet.

La CTS qui a proposé le projet a exposé sa proposition en détail au moyen de supports visuels lors de chacune des réunions :

- une analyse comparative multicritères des différents modes et du matériel proposé,
- les caractéristiques principales du projet (longueur et tracé, nombre de stations et localisation envisagée, fréquence, montant du projet, les parkings relais, la fréquentation attendue à terme),
- la description du réseau aux différents horizons de mises en service des projets de TCSP,

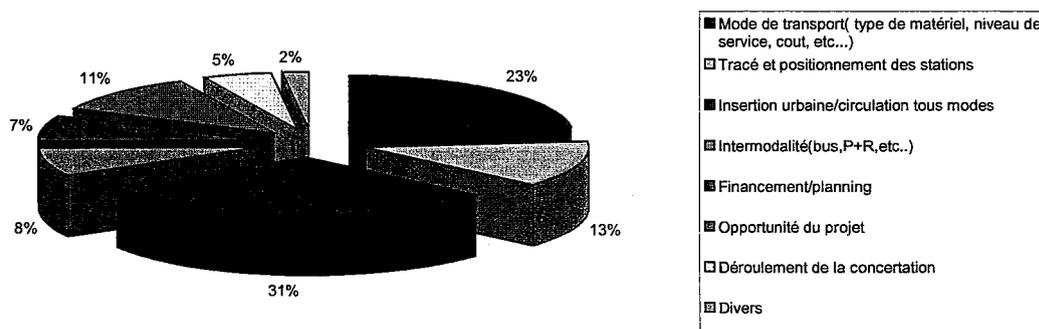
- le fonctionnement de la ligne de tramway au droit du secteur Gare/Halles/Centre-ville,
- les hypothèses de travail (emprises constantes, travaux limités sur voirie, préservation des aménagements récents dans la mesure du possible) et l'avancement des études (faisabilité d'insertion, étude de trafic, le stationnement),
- la présentation de coupes types d'insertion et de photomontages sur l'axe du tracé avec des explications sur les sites mixtes et les sites partagés avec la circulation générale ainsi que sur la priorisation aux carrefours à feux
- les propositions d'aménagements cyclables,
- les opportunités de reconfiguration du réseau d'autobus offertes par ce projet, notamment pour assurer une couverture plus homogène du territoire des secteurs "Nord" et "Ouest" par le réseau de transport public et pour optimiser les synergies entre les réseaux "Tramway", bus ainsi que la Gare centrale de Strasbourg;
- les propositions de réorganisation du réseau bus associé et les équipements d'intermodalité,
- les temps de parcours représentatifs avant et après la mise en service du tramway,
- le planning prévisionnel du projet avec les mises en service par phases et l'estimation du coût des travaux.

Les principaux points abordés dans le cadre de la concertation ont porté sur :

- L'opportunité du projet.
- Le déroulement de la concertation.
- Le tracé et l'implantation des stations
- les caractéristiques du matériel roulant proposé et le niveau de service associé
- les modalités d'insertion urbaine et la circulation (stationnement, pistes cyclables, circulation générale, etc ...)
- l'intermodalité (réseau bus associé, pôles d'échanges, P+R)
- les coûts, le financement et le planning du projet.
- des questions diverses

Le graphe ci-après décrit la répartition des contributions écrites sur le projet suivant les thématiques exposées ci-avant :

Répartition du contenu des expressions écrites



La majorité des remarques a porté sur les volets « insertion urbaine/circulation tous modes » et « le mode de transport (type de matériel, niveau de service, cout, etc...) » : cela représente **plus de la moitié des remarques**.

Le bilan de la concertation rend compte en détail de ces débats.

4-2 LE BILAN : ENSEIGNEMENTS ET SUITE A DONNER

4-2-1 LES ENSEIGNEMENTS DE LA CONCERTATION

Il y a eu une forte mobilisation de la population aussi bien en réunion publique (plus de **500 personnes**) qu'au niveau des expressions écrites.
Les débats ont principalement porté sur les problématiques d'insertion et le choix du mode (**plus de 50% des expressions écrites**)

Le tableau ci-dessous résume les principales attentes et questionnements de la population sur chacun des thèmes :

Thématique	Questions/observations
Déroulement de la concertation	Une concertation riche en débat avec un très grand nombre de participants
Opportunité du projet	Une attente forte de la part des habitants sur ces deux axes majeurs de l'agglomération
Le tracé et l'implantation des stations	Un tracé qui n'est pas globalement contesté et qui pourra faire l'objet d'améliorations, notamment sur le positionnement des stations suite aux remarques des participants
Le choix du mode et les caractéristiques du matériel roulant	Des interrogations de la part des participants sur la proposition du mode tram sur pneu par la CTS;
Les problématiques d'insertion urbaine de l'infrastructure ainsi que l'utilisation du domaine public par les différents modes de déplacement	Des questions importantes sur le fonctionnement des sites mixtes, du partage de la voirie avec les autres modes comme les cyclistes. Des craintes exprimées par les commerçants et riverains sur la suppression d'une grande partie du stationnement
Intermodalité : réseau bus restructuré, pôles d'échanges multimodaux	Pas de remarque majeure mais des améliorations possibles suite aux échanges avec la population
Le montage (financement) et le planning prévisionnel du projet	Pas de remarques majeures

4-2-2 LES SUITES A DONNER

Thématique	Propositions
Le tracé et l'implantation des stations	<ul style="list-style-type: none">- l'inscription d'un périmètre de sauvegarde afin de ne pas obérer la possibilité, à terme de prolonger la ligne de tramway jusqu'à la gare de Vendenheim dont le potentiel de clientèle sera également examiné.- le tracé dans le centre-ville de Strasbourg pourra être réexaminé compte tenu des résultats de l'atelier de projet des Halles,- sur l'ouest, le tracé route des Romains/rue Virgile/rte de Wasselonne jusqu'à la VLIO est acté,- deux stations supplémentaires seront étudiées sur la rue Virgile : la première à l'angle Virgile/Engelbreit, la seconde au droit des rues Terence et Virgile,- des variantes de tracé seront étudiées entre la rue Virgile et l'avenue François Mitterrand.- Plus généralement, les tracés seront réexaminés en fonction de multiples critères tels que le choix du mode, l'exploitation du réseau, les opérations d'urbanisme.
Le choix du mode et les caractéristiques du matériel roulant	<ul style="list-style-type: none">- des études complémentaires de tracé et d'insertion avec un tramway sur fer seront réalisées.
Les problématiques d'insertion urbaine de l'infrastructure ainsi que l'utilisation du domaine public par les différents modes de déplacement	<ul style="list-style-type: none">- le projet devra impérativement apporter des mesures compensatoires à la suppression d'une grande partie du stationnement,- des études complémentaires d'insertion de pistes cyclables sur la route de brumath/rue du Général seront menées entre la rue de Périgneux et le Pont St Charles,- des études complémentaires sont à réaliser pour trouver une solution à la problématique de la contrainte de l'itinéraire « convois exceptionnels » sur la route de Brumath- des études permettant de préciser les modalités d'exploitation du réseau TC et de trafic seront menées dans le secteur de la gare centrale de Strasbourg,

	<ul style="list-style-type: none">- la mutualisation de la plateforme avec d'autres modes comme les bus urbains et interurbains sera examinée- des variantes d'insertion en site propre de la plateforme tramway sur la route de Wasselonne seront étudiées
Intermodalité : réseau bus restructuré, pôles d'échanges multimodaux	<ul style="list-style-type: none">- il sera tenu compte de la remarque sur le maintien de la ligne 71 aux heures de pointe entre Strasbourg et la deuxième couronne- il sera étudié également la possibilité d'une liaison bus entre la commune de Niederhausbergen, le tramway sur la route de brumath et le terminus à Hœnheim gare.

Le Comité Directeur et la Commission des Finances ont émis un avis réservé.

Je vous demande de bien vouloir adopter la délibération suivante :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

exprime un avis réservé sur le bilan proposé par la Communauté urbaine, de la concertation publique organisée en novembre/décembre 2011 – conformément à l'article L 300-2 du Code de l'Urbanisme –, au sujet de la création d'une nouvelle ligne de tram entre Vendenheim et Wolfisheim via le centre-ville de Strasbourg (bilan qui est consultable à la direction générale).

demande à la Communauté urbaine de tenir compte de l'avis de la Ville de BISCHHEIM en intégrant les réserves qui seront établies après le débat en Conseil Municipal.

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

**Objet : Projet de délibération du Conseil de Communauté / Avis de la Ville de Bischheim.
Programme 2012 – Projets sur l'Espace public (voirie, signalisation, ouvrages d'art,
eau et assainissement). Ajustement du programme.**

En application de la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, le Conseil Municipal est amené à se prononcer sur les projets de délibération du Conseil de Communauté intéressant la Ville de Bischheim.

Le Conseil de la C.U.S. doit prochainement délibérer sur le point suivant :

Programme 2012 : Ajustement du programme 2012

Le Comité Directeur et la Commission des Finances ont émis un avis favorable.

Je vous prie de bien vouloir adopter la délibération suivante :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

émet

Un avis favorable au projet de délibération de la Communauté Urbaine concernant le programme 2012 sur Bischheim – ajustement du programme.

ANNEXE 2 : LISTE DES PROJETS COMMUNES

BISCHHEIM

Opération	2012BIS3737ATR	BISCHHEIM		Etudes&Travaux			1		
Site projet	RUE DE LA BRUCHE								
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Complet	Fin	Complet				
Mt Total Prévisionnel	300 000 €	MOE	Externe		AMO	non			
Assainissement	Etat entretien réseau	Collecteur/Branchement	Réhabilitation	Trx en profondeur	Type marché	Mapa	TTC		
							Total délibéré CUS :		300 000 €
Opération	2012BIS3738ATR	BISCHHEIM		Etudes&Travaux			2		
Site projet	RUE DU PASSAGE								
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Complet	Fin	Complet				
Mt Total Prévisionnel	210 000 €	MOE	Externe		AMO	non			
Assainissement	Etat entretien réseau	Collecteur/Branchement	Réhabilitation	Trx en profondeur	Type marché	Mapa	TTC		
							Total délibéré CUS :		210 000 €

Liste des marchés conclus - année 2011

Objet du marché	Lot	Titulaire	Code postal	Date
Marchés de fournitures et services				
<i>d'un montant compris entre 90 000 et 132 999 € HT</i>				
Fioul		Bolloré	67015	29/12/11
<i>d'un montant compris entre 50 000 et 89 999 € HT</i>				
Fourniture de repas pour les restaurants scolaires		API Restauration	68000	02/08/11
<i>d'un montant compris entre 20 000 et 49 999 € HT</i>				
Cahiers de Bischheim		Gyss Imprimeur	67210	07/11/11
Fleurissement estival	Lot 1 Semences et graines	Plan Ornamental	49000	19/01/11
Fleurissement estival	Lot 2 Micromottes	Plan Ornamental	49000	23/02/11
Fleurissement estival	Lot 3 Boutures	Plan Ornamental	49000	19/01/11
Fleurissement estival	Lot 4 Graminées et vivaces	SIMIER	41400	19/01/11
Fleurissement estival	Lot 5 Géraniums lierre et zonale	GAESSLER	67230	19/01/11
Fleurissement estival	Lot 6 Végétaux en pots et godets	SIMIER	41400	19/01/11
Fourniture de cartouches et de toners pour imprimantes		Dyadem	37210	18/10/11
Mission d'ordonnancement/pilotage/coordination pour la restructuration et l'extension de l'école maternelle du Centre et de l'école de musique de Bischheim		Coteba	67088	07/03/11
Prestation d'entretien et de propreté dans les espaces verts	Lot 1 Quartiers Ouest / SNCF	Alsace Jardin	67160	09/03/11
Prestation d'entretien et de propreté dans les espaces verts	Lot 2 Quartiers Sud-est	Alsace Jardin	67160	09/03/11
Prestation d'entretien et de propreté dans les espaces verts	Lot 3 Quartiers Canal/Ried/Z.I.	Alsace Jardin	67160	09/03/11
Prestation d'entretien et de propreté dans les espaces verts	Lot 4 Espaces verts Ballastière	Régie des écrivains	67300	09/03/11
Prestation d'entretien et de propreté dans les espaces verts	Lot 5 Propreté Ballastière	Régie des écrivains	67300	09/03/11
Repas des accueils de loisirs		Alsacienne de Restauration	67300	03/01/11
Tondeuse autoportée parc des sports		Trendel	67590	24/02/11

Liste des marchés conclus - année 2011

Objet du marché	Lot	Titulaire	Code postal	Date
d'un montant inférieur à 20 000 € HT				
Cahiers de Bischheim		Imprimerie SICOP	67800	16/08/11
Contrôle de conformité d'ouvrages d'éclairage public		Roch Services SAS	95807	16/05/11
Exhumation de tombes au cimetière 2012		Meazza	67450	16/12/11
Fleurissement automnal	Lot 1 Micromottes	Plan Ornamental	49000	02/08/11
Fleurissement automnal	Lot 2 Bruyères	Plantes Fleurs Distribution	93250	02/08/11
Fleurissement automnal	Lot 3 Bulbes	Comptoir Agricole (VERVER)	67270	02/08/11
Four mixte salle St Laurent		Catem	67000	15/02/11
Fournitures écoles		BROSSETTE	67460	09/08/11
Fournitures scolaires		Librairie EHRENGARTH	67100	01/06/11
Impression des documents de communication		Imprimerie SICOP	67300	26/01/11
Lave-vaisselle Salle du cercle		Catem	67000	15/02/11
Logiciel de gestion du cimetière		Logitud Solutions	68200	22/03/11
Mission de contrôle technique pour la restructuration et l'extension de l'école maternelle du Centre et de l'école de musique de Bischheim		Socotec	67085	07/03/11
Mission de coordination sécurité protection de la santé pour la restructuration et l'extension de l'école maternelle du Centre et de l'école de musique de Bischheim		Ouest coordination	67205	23/03/11
Mobilier Lauchacker-Saint Laurent		B.B.S.	68240	06/07/11
Nettoyage des vitres		SAPHIR	67800	14/02/11
Séjour Neige Enfance Jeunesse		Prémonval St Etienne	77100	17/02/11
Sorties centres de loisirs		Autocars Royer	67850	05/01/11
Transports Enfance Jeunesse		ALLOCAR	67800	17/02/11
Vidéoprojecteur réceptions		IEC France	67118	15/09/11
Mobilier		WESCO	79140	12/08/11
Véhicule Fiat Strada		Grand garage des Halles	67037	13/10/11
Compresseur Compair		Plus	57052	08/12/11
Corbeilles à déchets		Sineu Graff	67230	19/04/11
Démonte pneu		Alsace Electro Diesel	67118	12/05/11
Fourniture de mâts		Eclatec	54528	03/11/11
Fourniture de végétaux		Wolff René et Fils	67728	08/12/11
Fourniture pour éclairage public – stock		Leissner	67025	08/12/11
Fourniture pour éclairage public – stock		Mathelec	67305	13/01/11
Mobilier urbain		Indal 3E international	57670	03/02/11

Liste des marchés conclus - année 2011

Objet du marché	Lot	Titulaire	Code postal	Date
Moteur complet Dumper		Debs	67410	31/05/11
Pavés et murs en L pour les ateliers		Point P	67100	18/10/11
Perceuse multibroche		Sibois	67500	22/09/11
Pièces auto pour stocks annuels		Trendel	67590	04/01/11
Pièces autos mécaniques pour stocks annuels		Trendel	67590	09/12/11
Protection coupe feu temple		DRS	67000	17/03/11
Radar pédagogique		Magsys	64200	29/11/11
Réparation camion nacelle		Plus	57052	21/06/11
Affiches seniors communication		De Vito Waldorf	67800	14/01/11
Assistance technique spectacles saison culturelle		Lagoona	67300	06/01/11
Déménagement locaux Billard club		Billards Chevillotte	45073	07/07/11

Marchés de prestations intellectuelles				
<i>d'un montant supérieur à 193 000 € HT</i>				
Maîtrise d'oeuvre pour la rénovation de l'école du centre		Michel Girold Architecte	67000	28/01/11
<i>d'un montant inférieur à 20 000 € HT</i>				
Création des documents de communication		Agence ENFIN LUNDI	67000	20/01/11
Création plaquette saison culturelle		Végas Deluxe	67000	01/06/11

Liste des marchés conclus - année 2011

Objet du marché	Lot	Titulaire	Code postal	Date
Marchés de travaux				
<i>d'un montant supérieur à 193 000 € HT</i>				
Achat et installation de bâtiments modulaires pour l'école maternelle du Centre et pour l'extension de l'école At'Home	Lot 1 école Centre	Algeco	67015	05/04/11
Achat et installation de bâtiments modulaires pour l'école maternelle du Centre et pour l'extension de l'école At'Home	Lot 2 école At'Home	Algeco	67015	05/04/11
<i>d'un montant compris entre 50 000 et 89 999 € HT</i>				
Travaux de déconstruction de maisons - Rue Waldteufel		GCM Démolition	67330	14/04/11
<i>d'un montant compris entre 20 000 et 49 999 € HT</i>				
Peinture et revêtement locaux associations		DRS	67000	28/06/11
Programme d'Eclairage Public		Spie Est	67411	14/06/11
Restructuration des sanitaires du Rez-de-chaussée HdV		DRS	67000	07/07/11
Aménagement des abords des ateliers		COLAS	67541	15/11/11
Réalisation d'un parking		COLAS	67541	25/10/11

Liste des marchés conclus - année 2011

Objet du marché	Lot	Titulaire	Code postal	Date
<i>d'un montant inférieur à 20 000 € HT</i>				
Abattage arbres ballastière		Kretz	67150	25/10/11
Chauffe-eau Parc des sports		Générale d'Installations Energétiques	67000	30/05/11
Entretien terrain parc des sports		COSEEC	67190	10/01/11
Pare-ballon stade mars		Krieger-Rimmelin	67300	11/05/11
Travaux de peinture et cloison locaux billard		DRS	67000	22/09/11
Travaux électriques locaux associations		SRI	67460	01/08/11
Travaux gaine coupe-feu Salle des fêtes		DRS	67000	14/02/11
Aire de jeux at home		Technic jardins	67170	10/02/11
Branchement informatique ateliers		Axians	67403	07/07/11
Pose de pavés allée Blaise Pascal		Pavest	67800	06/09/11
Puits de dispersion des cendres		Gottri jardins	67170	07/07/11
Remise en peinture du square parc Wodli		J'espère Jeannot et fils	67800	21/07/11
Rénovation étanchéité bâtiment cimetière		Corebat	67382	22/09/11
Volets battants cimetière		Acti fen	67600	13/10/11

